

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---+---

DECRET N° 79-215 du 31 Août 1979

chargeant le Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat, de l'intérim du
Camarade Président de la République
à compter du 1er septembre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978,

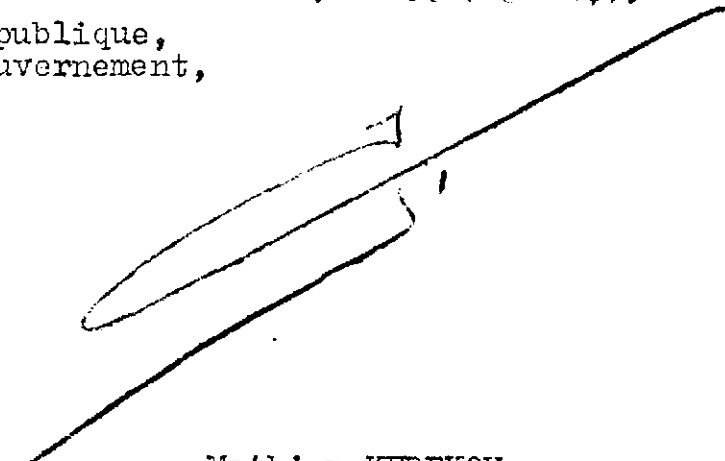
D E C R E T E :

Article 1er. - A compter du 1er septembre 1979, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, assurera l'intérim du Président de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Août 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MIA 2 Ministères 14 SPD 2
IGE et ses Sections 4 JORPE 1.